

PLAN DE COURS

Session	:	Automne 2016
Cours	:	PHI 1009 – gr. 20/40 – Introduction à l'éthique
Horaire	:	Mardi, 14.00-17.00/ Jeudi 14.00-17.00.
Professeur	:	Christian Saint-Germain
Téléphone	:	987-3000 (poste 4665)

A – Description officielle

À l'aide des catégories d'analyse appropriées et du point de vue de leurs composantes normative et analytique, étude des principales théories éthiques présentées au cours de l'histoire de la philosophie. Sur le plan normatif, on y étudie les postulats fondamentaux des systèmes de valeurs (hédonisme, égoïsme, utilitarisme, relativisme, etc.), l'articulation des valeurs et des obligations morales ainsi que les catégories de problèmes pratiques laissés en suspens. Sur le plan analytique, on y examine la nature des justifications sur lesquelles les philosophes moraux ont cherché à appuyer la plausibilité de l'éthique normative.

B – Objectifs généraux de ce cours

Ce cours vise à fournir aux étudiants-es les bases d'une analyse éthique de la situation présente et non à faire une histoire des théories éthiques;

Il vise d'abord à examiner l'engouement actuel et suspect de cette discipline encouragée par la plupart des institutions;

Il situe cette discipline dans la perspective d'un effort de moralisation de la domination technicienne et économique;

Il déduit de l'expérience d'Auschwitz et du fait concentrationnaire la remise en cause radicale des postulats anthropologiques des éthiques traditionnelles;

Finalement, ce cours s'efforcera de montrer comment la perte des repères quant au fondement d'une éthique collective, débouche sur des problèmes concrets : légalisation des drogues, piqueries supervisées, clonage, gestion par l'État des casinos, suicide assisté, euthanasie, etc. Cette condition reporte dans la société canadienne les débats autour de la responsabilité vers les instances judiciaires plutôt que vers l'espace de la délibération démocratique.

Objectifs spécifiques

Au terme de ce cours, l'étudiante, l'étudiant devra :

Connaître les arguments et les positions fondamentales d'une définition de l'éthique fournie par les auteurs classiques;

Être initié aux définitions de cette discipline, à des notions comme la loi, le devoir, la pureté des intentions, le désintéressement, la responsabilité, le jugement;

Développer une position personnelle quant à la dimension de l'idéal impliqué par la décision éthique;

Comprendre comment la quête du bonheur individuel (le self-service normatif) rend la formulation d'une éthique collective hautement problématique;

Observer la dimension bureaucratique et spécialisée des éthiques sectorielles;

Être sensibilisé à la puissance d'indifférence et au « désapprentissage » du jugement moral indispensable au fonctionnement des assemblages individualistes modernes.

C – Contenu

- Situation de la morale religieuse, des notions de bien et de mal.
- Définitions de la notion d'éthique.
- Positions divergentes à l'égard du statut et de la fonction de l'éthique.
- Compréhension des implications éthiques du statut de consommateur.
- Analyse du passage d'un sujet du devoir à un sujet de la jouissance.
- Explicitation de la notion de « banalité du mal » comme principale caractéristique de la modernité.
- Aborder les nouvelles questions relatives à l'eugénisme et à la manipulation du vivant humain et animal.

D – Évaluation et échéancier

L'évaluation se divisera en deux étapes :

1. Un travail d'analyse d'un ouvrage « classique » sur le développement d'une notion éthique fondamentale par l'auteur. Pondération : 50% de la note finale. Texte de 15 pages min./max 25 pages à remettre au retour de la semaine de lecture.

2. Un examen lors du dernier cours portant sur certains textes du recueil et les notes de cours cherchant à vérifier le degré de compréhension des enjeux de ces textes. Pondération : 50% de la note finale.

Critères d'évaluation :

Satisfaction des exigences et respect des consignes

Ponctualité

Exactitude et précision des données

Capacité d'analyse et de synthèse

Jugement et sens critique

Originalité et créativité

Argumentation et développement de la pensée, cohérence de l'exposition

Qualités formelles de la présentation

Maîtrise de la langue écrite

Pondération 50% pour chacun des deux travaux.

E – Document obligatoire

- Recueil de textes PHI 1009 obligatoire (que vous trouverez à la COOP).

F – Politique n° 16 contre le harcèlement sexuel

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

- Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
- Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
- Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
- Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
- Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
- Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
- Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
- Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Consulter aussi la **Politique # 42 contre le harcèlement psychologique** :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_42.pdf

G / Règlement n° 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir :
<http://r18.uqam.ca/la-reglementation.html>

H / BES Concentration ÉCR : Compétences pédagogiques visées

Compétence 1 : Agir en tant que professionnelle ou professionnel héritier, critique et interprète d'objets de savoirs ou de culture dans l'exercice de ses fonctions.	Niveau de développement attendu
<ul style="list-style-type: none"> - <i>Comprendre les différents savoirs à enseigner (disciplinaires et curriculaires) de telle sorte qu'il puisse favoriser la création de liens significatifs chez l'élève</i> - <i>Manifester une compréhension critique des savoirs à enseigner de telle sorte qu'il puisse favoriser la création de liens significatifs chez l'élève</i> - <i>Construire des liens, dans les activités d'apprentissage proposées, avec la culture des élèves</i> 	Sensibilisation
Compétence 2 : Communiquer clairement et correctement dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit, dans les divers contextes liés à la profession d'enseignant et d'enseignante.	
<ul style="list-style-type: none"> - <i>Maîtriser les règles et les usages de la langue orale et écrite de manière à être compris par l'ensemble de la communauté francophone ou anglophone</i> 	Maîtrise
<ul style="list-style-type: none"> - <i>Exprimer dans une langue correcte avec l'aisance, la précision, l'efficacité et l'exactitude qui conviennent à ce que la société attend d'une professionnelle ou d'un professionnel de l'enseignement</i> 	Consolidation
Compétence 11 : S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel	
<ul style="list-style-type: none"> - <i>Repérer, comprendre et utiliser les ressources (littérature de recherche et littérature professionnelle, réseaux pédagogiques, associations professionnelles, banques de données) disponibles sur l'enseignement</i> - <i>Préciser ses forces et ses limites, ainsi que ses objectifs personnels et les moyens pour y arriver</i> - <i>Mener une démarche d'analyse réflexive de manière rigoureuse sur des aspects précis de son enseignement</i> 	Sensibilisation